



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date de convocation :
04/06/2020

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt et le onze juin à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Claudie SERRE, Annabelle ALESSANDRIA, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Mélissa OBBIH, Thierry COMES, Jade SAVOYE, Yassine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2020/37 : ELECTION DES DELEGUES AU CCAS.

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Par ailleurs, le Maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 10 membres, soit 5 élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

Sont candidats :

M. Raphaël LOPEZ

Mlle Jade SAVOYE

Madame Caroline PAGES

M. Thierry COMES

M. Alain DOMENECH

Liste 2 :
Sont candidats :
Madame Nicole HERISSON

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

PROCEDE aux opérations de vote :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins : 29

-nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

-nombre de suffrages exprimés : 29

-nombre de sièges à pourvoir : 5

-quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) : 5.8

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	23	3		1
Liste 2	6	1		0

DECLARE

Président : William BURGHOFFER (Maire)

Titulaires :

M. Raphaël LOPEZ

Mlle Jade SAVOYE

Madame Caroline PAGES

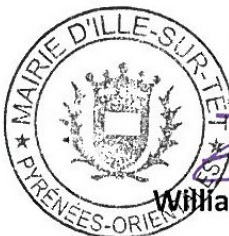
M. Thierry COMES

Madame Nicole HERISSON

élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Ille sur Tet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 11 JUIN 2020

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER